



École Gaston Dormoy  
1 rue Gaston Dormoy  
0400 COUTHENANS

03.84.46.23.13 ( pour les appels )  
06.18.71.40.08 ( pour les sms )  
[ecole.couthenans@ac-besancon.fr](mailto:ecole.couthenans@ac-besancon.fr)

L'équipe enseignante souhaite la bienvenue à votre enfant et à sa famille pour cette nouvelle année scolaire !

## ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Directrice : Mme MEISTER Elodie (déchargée un lundi sur trois)  
PS/MS/GS/CP : Mme MARSOT Alicia  
CE1/CE2/CM1/CM2 : Mme MEISTER  
Remplaçante affectée sur l'école : Mme GUALANDRI Amandine

Décharge de direction : ALLEMAND Emma  
ATSEM : Mme MARCHAND Cindy  
Mme ECAROT Maryline

## HORAIRES DE L'ÉCOLE

Les jours de classe sont les suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les horaires de classe sont : 8h25-11h25 et 13h25-16h25.

L'accueil des enfants s'effectue 10 minutes avant les horaires soit à 8h15 le matin et à 13h15 l'après-midi.

**Nous vous demandons de bien vouloir respecter les heures d'entrée et de sortie** de manière à ne pas perturber les apprentissages ou mettre en cause la sécurité des élèves.

En raison du plan vigipirate, les portails et portes de l'école seront fermés à 8h25 et 13h25. Il est interdit d'entrer dans la cour sans la présence d'un enseignant. Tous les parents ( y compris ceux de maternelle ) ne rentrent plus dans l'enceinte de l'école. Les enfants seront tous accueillis au portail.

Nous vous rappelons également que depuis la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 2025, il est formellement interdit de fumer aux alentours de l'école, dans un périmètre de 10 mètres minimum.

## SORTIE DES CLASSES ET PÉRISCOLAIRE

Lors de la sortie des classes, les élèves qui sont inscrits sur les temps périscolaires sont dirigés vers les animateurs encadrants. Les élèves de CP au CM2 sont dirigés jusqu'au portail vert tandis que les élèves de maternelle ( ainsi que les enfants d'une fratrie ou allant chez le même accompagnant qu'un élève de maternelle ) sont rendus à leurs parents ou accompagnants du côté véranda de l'école. Ils sont, à partir de ce moment-là, sous l'entière et unique responsabilité des familles.

## EN CAS D'ABSENCE

L'école est obligatoire à partir de 3 ans. En cas d'absence, il convient de prévenir l'école le jour-même avant 9h par téléphone ( privilégier les sms ) ou par mail.

Beaucoup d'enfants de primaire viennent seuls à l'école. C'est pourquoi, pour toute absence non prévenue, un sms vous sera envoyé afin de vérifier si votre enfant est bien absent.

Nous vous rappelons qu'au delà de quatre demi journées d'absence non justifiées, nous sommes dans l'obligation de le signaler à notre hiérarchie ainsi qu'aux services sociaux.

## COMMUNICATION ÉCOLE / FAMILLE

Un cahier de liaison est fourni aux élèves. Pour un usage efficace, il vous est demandé de **le consulter tous les jours, de signer chaque document rapidement** et de veiller à ce qu'il soit toujours dans le cartable de votre enfant. Vous pouvez également utiliser cet outil pour transmettre des informations aux enseignants. Les informations émanant de la directrice seront transmises majoritairement par mail. Si vous désirez rencontrer l'enseignant de votre enfant, cela ne pourra se faire qu'après prise de rendez-vous. Si vous souhaitez rencontrer la directrice, cela se fera également sur rendez-vous les lundis.

## RÉUNION DE RENTRÉE

Les réunions de parents avec les enseignants auront lieu à la date suivante :

Le lundi 9 septembre à 17h pour les CP

Le lundi 9 septembre à 18h pour les CP/CE1/CE2/CM1/CM2

Le lundi 11 septembre à 17h pour les PS/MS/GS

## DOCUMENTS DE RENTRÉE

Votre enfant a reçu ce jour les documents de rentrée. Ils sont indispensables pour la sécurité des enfants et le bon fonctionnement de l'école. Ils sont à nous rendre au plus tard le vendredi 12 septembre :

- la fiche de renseignement pré-complétée **à modifier en rouge**
- la fiche d'urgence
- l'autorisation de captation de l'image et de la voix
- la fiche allergie
- la liste des adultes autorisés pour la sortie des élèves de maternelle
- le PAI ( pour les élèves concernés )

Merci d'ajouter à ces documents une attestation d'assurance. Nous vous rappelons qu'une assurance **responsabilité civile et individuelle accidents corporels** est obligatoire.



## VACANCES SCOLAIRES

- **Automne** : le vendredi 17 octobre 2025 après la classe, retour le lundi 3 novembre
  - **jour férié** : mardi 11 novembre
- **Fin d'année** : le vendredi 19 décembre après la classe, retour le lundi 5 janvier
- **Hiver** : le vendredi 6 février après la classe, retour le lundi 23 février
- **Printemps** : le vendredi 3 avril après la classe, retour le lundi 20 avril
  - **jours fériés** : vendredi 1<sup>er</sup> mai, vendredi 8 mai, lundi 25 mai
  - **pont de l'ascension** : jeudi 14 et vendredi 15 mai, retour le lundi 18 mai
- **Été** : le vendredi 3 juillet après la classe



## VOUS SOUHAITEZ VOUS INVESTIR DANS LA VIE DE L'ÉCOLE ?

Les élèves de GS/CP iront à la piscine du 15 septembre au 28 novembre les lundis après-midis.

Les élèves de CE1/CE2/CM1/CM2 iront à la piscine du 23 février au 30 avril les lundis après-midis.

Nous avons besoin de parents agréés. Les agréments auront lieu à la piscine de Héricourt le vendredi 5 septembre de 15h à 17h et le 24 novembre de 16h à 18h et à la piscine de Lure le 9 septembre de 14h30 à 16h50, le 18 novembre de 14h30 à 16h50 et le 3 février de 14h30 à 16h50. Si vous souhaitez vous inscrire ou obtenir des informations, vous pouvez contacter la directrice.

Vous souhaitez être représentants des parents d'élèves au conseil d'école ? L'élection des représentants de parents d'élèves aura lieu le 10 octobre. Une réunion d'information aura lieu prochainement.

Vous souhaitez organiser des actions au profit de l'école ? Rejoignez l'ASSPEC, l'association de parents d'élèves.